



LE PETIT BULLETIN

EDITORIAL

Nous arrivons à la période de l'été, ce qui veut dire pour certains, de vacances. Nous espérons du soleil et un magnifique ciel sans nuages... Je crois que c'est bénéfique pour tout le monde !

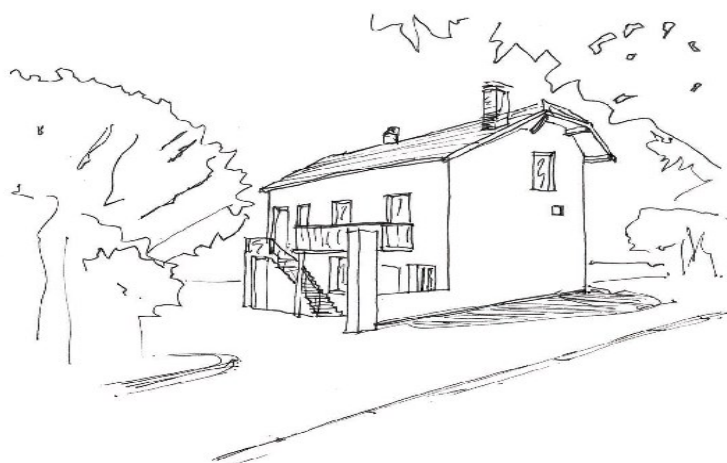
Nous allons à la rentrée commencer le chantier de réhabilitation du bâtiment communal. C'est après de longues discussions en conseil municipal et de négociations auprès des organismes techniques et d'aides financières, que nous avons pris le conseil municipal et moi-même cette décision.

L'autorisation de procéder à des améliorations de ce lieu, enfin accordée, vous trouverez à l'intérieur du journal les précisions sur ces travaux à venir.

En attendant septembre...

Je profite de l'occasion de cet éditorial pour vous souhaiter les meilleures vacances à tous.

Magdeleine FASOLA



Année 2016 n° 3

Juin/juillet/août

Bois Français

Le Syndicat pour l'aménagement du bois français—Métropole

Séances de découvertes sportives sur le site du bois français; Elles s'adressent aux jeunes âgés de 7 à 18 ans et permettent de découvrir plusieurs disciplines sportives telles que l'aviron, la kayak, le tir à l'arc ou bien encore le VTT.

la commune bénéficie de 10 séances

entre le 21 mai et le 04 septembre 2016

Réservation préalable directement auprès de l'Association Nautic Sports :

Tel : 06 26 05 45 76

SOMMAIRE

- Editorial 1
- Vie municipale 2, 3, 4, 5, 8
- Vie associative 6, 7
- Environnement 9
- Horaires transports 10, 11
- Vie pratique 12

Vie municipale

Mairie de Montchaboud

Tél : 04 76 68 29 96 Fax : 04 76 68 29 96

E-mail : mairie-montchaboud@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

- mardi : 10h - 12h / 15h - 18h30
- mercredi : 10 h - 12h
- jeudi : 14 h - 18 h

Remaniement du cadastre

Etabli en 1824 et mis à jour en 1931, le cadastre de la commune de Montchaboud sera rénové à compter de l'automne 2016.

Entrepris aux frais de l'Etat par des géomètres appartenant à la Direction départementale des finances publiques de l'Isère, ce travail de fond prendra sans doute plus d'une année mais il permettra de fournir un plan de meilleure qualité.

Il sera plus précis, grâce à une mise en œuvre de technique topographiques modernes, calage par GPS (positionnement par satellite), utilisation d'appareils à ondes électromagnétiques pour les mesures d'angles et de distances... la lecture de ce document sera plus moderne et plus complète en ce qui concerne les détails topographiques. Le plan obtenu sera numérique, sa gestion et mise à jour sera assuré à l'aide d'un logiciel spécifique. Deux nouvelles sections seront établies à l'échelle de 1/1000 en lieu et place de feuilles au 1/2500 et 1/1250.

Contribution des propriétaires

Les nouveaux documents feront inévitablement apparaître des différences de surface par rapport à l'ancien cadastre. Généralement, cette différence est due à la mauvaise qualité de l'ancien plan établi à trop Grande échelle. Les géomètres se tiendront à la disposition du public pour donner toute précision.

Le collaboration de la population et notamment des propriétaires fonciers est demandée pour les travaux de délimitation.

***Le secrétariat de la mairie sera fermé
du lundi 08 au lundi 29 août 2016
inclus.***

En effet, les travaux de remaniement du cadastre ne peuvent être effectués qu'en parfaite connaissance des limites de parcelles. Seuls les propriétaires sont capables d'indiquer aux géomètres l'emplacement de ces limites.

Le géomètre met en place les limites de propriété suivant les indications des propriétaires.

Il n'est ni chargé, ni habilité à faire le bornage et ne fait pas non plus les recherches de limites.

Il est donc important de lui communiquer les plans d'arpentage existants et de préparer son passage par une recherche des bornes et leur mise en évidence. Un piquetage entre propriétés voisines peut être effectué par les intéressés.

Le géomètre ne fait que constater l'accord des propriétaires.

Géomètres accrédités

Ce remaniement du cadastre est effectué par des géomètres accrédités par la Préfecture de l'Isère. A ce titre, ils sont en possession d'une copie de cet arrêté les autorisant à entrer dans les propriétés publiques ou privées.

En cas de doutes, pensez à leur demander de présenter ce document.

Le Petit bulletin est une publication trimestrielle de la mairie de Montchaboud
75 route du village - 38220 Montchaboud -
Téléphone : 04 76 68 29 96 - Fax : 04 76 68 29 96 -
E.mail : mairie-montchaboud@wanadoo.fr -
Directrice de la publication : Magdeleine FASOLA -
Rédaction : Conseillers — secrétariat de mairie.
Photos/visuels : Odette VIAN, Valérie BILLONDEAU
Tirage : 150 exemplaires,
distribués en boîtes aux lettres -

Vie municipale

DELIBERATIONS

Conseil municipal du 11 avril 2016

Quelques informations non soumises au vote :

1°) Conseil municipal :

Suite à des changements professionnels les deux conseillères déléguées ne peuvent plus prendre en charge la rédaction du journal municipal ainsi que le budget. Elles restent toutes deux attentives sur ces fonctions lors des différentes commissions municipales.

Ingrid BOURGES, notre secrétaire doit reprendre la partie communication (journal municipal et gestion du site).

2°) Travaux commune :

Discussions sur les différentes tâches. Prévision des début de travaux en septembre 2016.

3°) Plan Local d'urbanisme (PLUI) :

Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) doit être élaboré pour chaque commune. En réflexion pour le notre (le point en septembre).

Conseil municipal du 09 mai 2016

1 Point d'information soumis au vote :

- Délibération :

Suppression des indemnités de délégation communication et finances. A partir du 01 avril 2016 (le paiement se fait trimestriellement).

Vote : Pour à l'unanimité.

Conseil municipal du 20 Juin 2016

1 Point d'information soumis au vote :-

Délibérations :

a) *Augmentation des subventions communales, ci après :*

→ Proposition de la part du maire : les deux augmentations pourraient être prises en charge par la commune.

Accueil périscolaire :

Rappel : Garderie en milieu scolaire de 3/4 heures en attente de l'autobus.

→ Convention pour l'année 2016/2017 - augmentation de 2 centimes -

Notre commune participe pour un montant de 1,73€ pour chaque enfant.

Vote : Pour à l'unanimité.

b) Restauration : augmentation de 6 centimes sur toutes les tranches.

Pour la commune nous avons pour nos 3 quotients :

► Quotient de 0 à 750 : 5,06€

► Quotient de 751 à 1500 : 2,56€

► Quotient 1500 et supérieur : 1,96€

Vote : Pour à l'unanimité.

c) Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :

Convention annuelle qui a pour but de définir les conditions dans lesquelles la commune confie à la Métropole l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés par le maire au nom de la commune.

Toutes les demandes ainsi que les permis ont un tarif fixé par la Métropole auprès des communes.

Vote : Pour à l'unanimité.

Quelques Informations non soumises au vote :

1°) Lecture du courrier de Mme.BRIAUDET. Recueil des avis et proposition de réponse de la part de Mme le maire.

2°) Détails sur l'amorce des travaux de réhabilitation. Calendrier pour les différents travaux.

3°) Suite de la rencontre avec la Directrice de l'Ecole Joliot Curie de Vizille.

4°) Commentaires des conseillers sur la réunion publique Métropole du 13 courant

LE RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU

Le service de gestion de l'eau de la Métropole fera le relevé des compteurs d'eau à partir de la deuxième quinzaine de septembre.

Merci de bien vouloir tenir compte de cette date de passage.

l'agent.

LA REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Ce projet longuement débattu lors des mandats précédents et dans l'actuel deviendra bientôt une réalité dans notre vie municipale. Nous aurons une mairie rénovée dans laquelle chaque habitant aura plaisir à se retrouver.

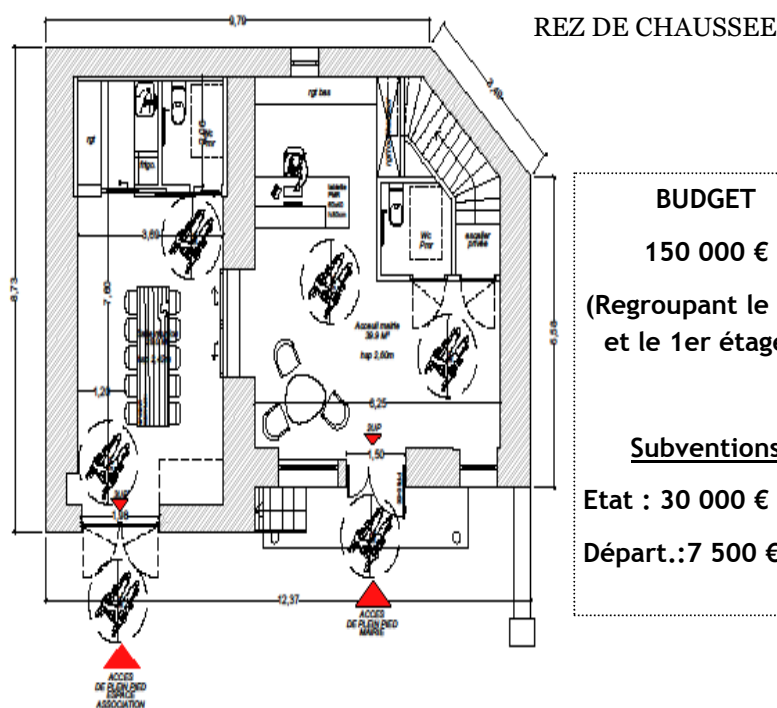
Pour l'extérieur :

Le mur sera repris afin d'établir une étanchéité du pied de façade et des parois enterrées en installant un drain, un caniveau et un regard à grille.

La cour sera reprise en granulats résine avec un emplacement handicapés.

Pour l'intérieur :

Nous avons voulu réunir dans ce lieu un espace pour un accueil pour tous et un autre pour les associations. Ces deux pièces seront séparées par une cloison translucide pour la luminosité.



BUDGET
150 000 €
(Regroupant le RDC et le 1er étage).

Subventions
Etat : 30 000 €
Départ.: 7 500 €

Ces plans vous donnent quelques informations sur les espaces dédiés à la vie communale.

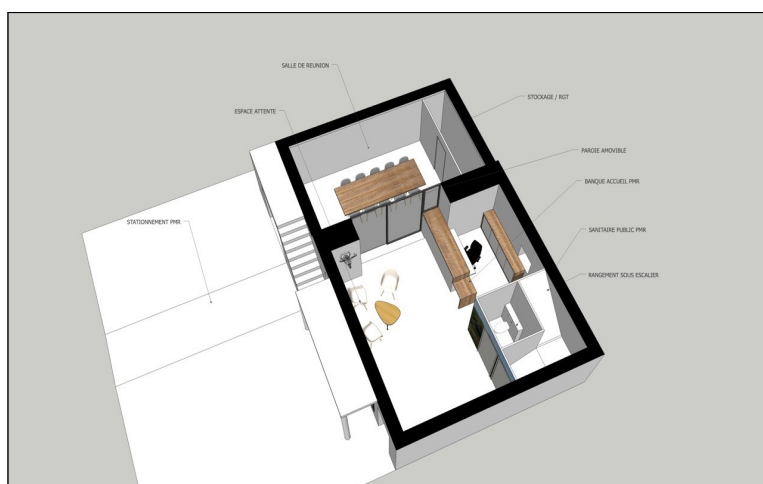
Sur le plan pratique

La commission travaux de notre conseil va procéder au choix des entreprises fin juillet.

Début des travaux : courant septembre, pour une durée de quatre ou cinq mois environ.

Le chantier sera supervisé par l'architecte que nous avons choisi ainsi que le coordonnateur technique de sécurité désigné.

La commission travaux de notre conseil municipal suivra méthodiquement l'avancée du chantier.



Vie municipale

L'esquisse du bâtiment

Comme toutes formes dessinées certains aspects peuvent encore changer...



La commémoration du 8 mai 1945 à Montchaboud

C'est sous un soleil printanier que nous avons commémoré le 71ème anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale.

Après le texte officiel lu par M. Guy SOTO, Adjoint au maire, une gerbe a été déposée au bas du monument. Cette réunion se termine autour d'un apéritif convivial réunissant les habitants.



Le Frelon Asiatique, Vespa Velutina

Long de 20 à 25 mm pour les ouvrières, jusqu'à 30 mm pour les reines. On les reconnaît à leur thorax entièrement brun noir velouté et à leurs segments abdominaux bruns, bordés de fine bande jaune orangé. Seul le 4ème segment de d'abdomen est presque entièrement orangé. Les pattes brunes sont jaunes à l'extrémité. La tête et la face jaune orangé.



Plus d'information dans la note explicative ou sur le site.

(www.fredonra.com)e

Les chiens errants ou en état de divagation

Suite à des protestations de la part de nos habitants, Madame le maire rappelle l'article L 2212-2 du CGCT

La divagation des chiens est interdite sous peine de conduite en fourrière.

La METROPOLE assure « la protection contre la divagation des animaux ».



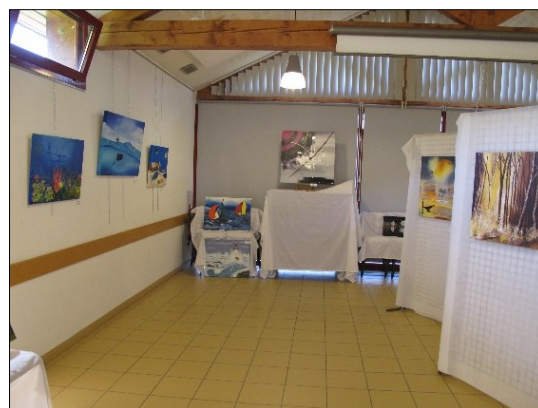
ça s'est passé à Montchaboud...



Atelier Galerie des Couleurs

Les artistes s'exposent...

C'est une nouvelle et belle exposition que nous ont offert les artistes peintres de Montchaboud les 24 et 25 juin 2016. Diptyques de noir et blanc, enchevêtrement de matières et d'incrustations, fonds marins... rien que pour le plaisir de l'art.



Maison pour tous

Samedi 24 Septembre 2016

FETE DU VILLAGE

SOIREE GRECQUE



Mettez-vous à l'heure grecque le temps d'une soirée !

En journée et soirée: cuisson, vente du pain et des
pognes de courge

Apéro « OUZI OUZO » 19h30

Repas : Salade Grecque, Bœuf Kokkinisto, Milopita, café
20 h30 **(Réservation obligatoire. Effectif limité)**



Bal animé par « SENSUNIK » ...TOMBOLA...



Vie municipale

VENTE DE LOTS DE BOIS

La mairie organise une vente de bois lors d'un affouages qui se déroulera cet hiver.

L'Office National des Forêts est chargé d'organiser la coupe des arbres.

Des lots de stères au prix de 35 à 40€/Stère. (en fonction du nombre de participants).

Les arbres seront livrés en grumes mises à disposition des acquéreurs sur le terrain plat du Chemin des Vernes.

A charge pour les acheteurs de les débiter et de transporter le bois jusqu'à leur domicile.



Coupe et transport : mi-novembre/février 2017

Inscription et volume souhaité à communiquer au secrétariat de la mairie : avant le 30/09/2016

Cette vente de bois est réservée aux habitants de la commune

Le moustique tigre

(Aedes Albopictus)

Il est présent en France depuis 2000, détecté en 2004 dans les Alpes Maritimes.

Année après année il gagne du terrain, il est en Isère. Il peut être porteur de maladies graves. Il mesure 5mm, très agressif.

Vigilance : Il se reproduit dans les eaux stagnantes. Pour limiter sa propagation, on adopte les bons réflexes.



La Piscine de Jarrie

La commune a renouvelé la convention avec la commune de Jarrie pour permettre aux habitants de notre commune de pouvoir y accéder à coût réduit. La commune participe financièrement au prix de l'entrée.

Pour plus de renseignements contact secrétariat de la mairie :
Tel : 04 76 68 29 96

CAMBRIOLAGE

Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe !

Se préserver c'est entre autres :

→ Utiliser efficacement vos équipements de protection (verrouiller les portes et fermer vos fenêtres même pour une absence de courte durée),

→ Ne jamais laisser vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs,

→ Placer en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, sacs à mains et clés de voiture,



→ Ne laisser jamais aucun objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres,

→ Ne pas conserver chez soi de grosses sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables.

Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage

Composez le 17 ou le 12



GROUPES SCOLAIRES JOLIOT CURIE

Comme chaque année la commune de Vizille procède aux augmentations de chaque service rendu.

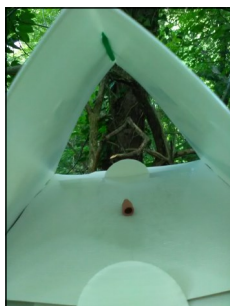
la prise en charge par notre

Commune est de :

► Restauration scolaire : + 0,06€

► Périscolaire : + 0,02€

Pour les parents le tarif reste inchangé.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Piégeage par confusion sexuelle

Pour diminuer la pression parasitaire exercée par ces chenilles nous avons procédé avec le concours de l'ONF, à la mise en place de pièges à phéromone de synthèse sur notre forêt communale.

Ces pièges au nombre de 4 sont installés, d'une part dans le bosquet de pin situé au lieu- dit « la carrière » (3 pièges), et d'autre part à la lisière de la forêt communale du « Cray » en cours de boisement par des essences de pin.

Matériel

Ces pièges sont constitués d'un abri formé par 3 faces rectangulaires assemblées en triangle, au fond duquel est installée une plaque gluante. Cette plaque reçoit un petit cylindre imbibé de phéromone. L'ensemble est accroché à proximité des pins infectés.

Principe



Les papillons mâles qui éclosent de juillet à septembre sont attirés par les effluves de phéromone et se collent ainsi à la plaque gluante. Un suivi peut être nécessaire pour les remplacer quand elles sont trop polluées.

Infos pratiques

Ces pièges sont disponibles au magasin « Gamme vert ».

Pour les bricoleurs il est possible de fabriquer soi- même l'abri sur le plancher duquel on peut fixer un film de glue à acheter dans une grande surface. Le cylindre imbibé de phéromone à installer sur ce film est vendu séparément.



Nota : voir l'article sur le petit bulletin « année 2016 N°2 ».

Roland Chabert

Le Drac retrouve un cours en continu.....

La qualité de la ressource en eau est préservée, 4 km remis en eau depuis le barrage EDF de Notre Dame-de-Commiers jusqu'à sa confluence avec la Romanche. L'opération restaure la continuité hydraulique, sans impact sur l'eau potable. Depuis plus de 50 ans, suite à l'installation du barrage, il était asséché plus de 300 jours par an. Cette restauration était au cœur de toute la dynamique territoriale engagée depuis les années 90 autour du Drac.



Sauvons l'eau ! magazine de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Les transports - SMTC -

FLEXO 65

Desserte en transports en commun de Montchaboud



Transport à la demande, réservation jusqu'à 2 heures avant.

ITINERAIRE DE BRIE-ET-ANGONNES Eglise à VIZILLE Chantefeuille

Période bleue en semaine

							
Le Bourg	07:07	09:35	12:55	16:50	17:35	18:20	19:00
Tavernolles	07:12	09:40	13:00	16:55	17:40	18:25	19:05
Le coin	07:15						
Mont Rolland	07:19	09:47	13:06	17:01	17:44	18:31	19:11
Brié-et-Angonnes Eglise	07:20	09:48	13:07	17:02	17:47	18:32	19:12
Montchaboud - la carrière	07:27			17:09	17:54	18:39	19:19
Vizille à Chantefeuille		09:53		17:15	18:00	18:45	19:25
LTE Vizille	07:45						

Période orange - samedis, semaine en vacances scolaire et en été

						
Eybens le Bourg	07:07	12:55	16:50	17:35	18:20	19:00
Tavernolles	07:12	13:00	16:55	17:40	18:25	19:05
Mont Rolland	07:19	13:06	17:01	17:46	18:31	19:11
Brié-et-Angonnes Eglise	07:20	13:07	17:02	17:47	18:32	19:12
Montchaboud - la carrière	07:27		17:09	17:54	18:39	19:19
Vizille à Chantefeuille	07:33		17:15	18:00	18:45	19:25

Les transports - SMTC -

FLEXO 65

Desserte en transports en commun de Montchaboud

ITINERAIRE DE VIZILLE Chantefeuille à EYBENS Le Bourg

Période bleue semaine sauf mercredis

								
LTE Vizille								17:30
Vizille à Chantefeuille	06:38	07:08	07:55				16:35	17:35
Collège les Mattons								
Montchaboud - la carrière	06:44	07:14	08:01					17:41
Brié-et-Angonnes Eglise	06:51	07:21	08:08	08:21	09:21	13:41	16:42	17:48
Mont Rolland	06:52	07:22	08:09	08:22	09:22	13:42	16:43	17:49
Le coin								17:53
Tavernolles	06:58	07:28	08:15	08:28	09:28	13:48	16:49	17:57
Eybens Le Bourg	07:03	07:33	08:20	08:33	09:33	13:53	16:54	18:02

Période bleue mercredis

									
LTE Vizille						12:05			
Vizille à Chantefeuille	06:38	07:08	07:55					16:35	17:35
Collège les Mattons						12:15			
Montchaboud - la carrière	06:44	07:14	08:01			12:21			17:41
Brié-et-Angonnes Eglise	06:51	07:21	08:08	08:21	09:21	12:28	13:41	16:42	17:48
Mont Rolland	06:52	07:22	08:09	08:22	09:22	12:29	13:42	16:43	17:49
Le coin						12:33			
Tavernolles	06:58	07:28	08:15	08:28	09:28	12:37	13:48	16:49	17:55
Eybens Le Bourg	07:03	07:33	08:20	08:33	09:33	12:42	13:53	16:54	18:00

Période orange - samedis, semaine en vacances scolaire et en été

						
Vizille à Chantefeuille	06:38	07:08	07:55		16:35	17:35
Montchaboud - la carrière	06:44	07:14	08:01			17:41
Brié-et-Angonnes Eglise	06:51	07:21	08:08	13:41	16:42	17:48
Mont Rolland	06:52	07:22	08:09	13:42	16:43	17:49
Tavernolles	06:58	07:28	08:15	13:48	16:46	17:55
Eybens Le Bourg	07:03	07:33	08:20	13:53	16:54	18:00

Vie pratique

Bureau de Poste de Vizille

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 8.30 à 12.00 et de
14.00 à 17.30. Samedi ouverture le matin
uniquement

MES SERVICES PUBLICS

EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : 04 76 78 98 50 (Vizille)
Pompiers 18 — SAMU 15
Maison Médicale de Garde : 04 76 08 47 09
Urgence depuis un portable : 112

RAPPEL DES HORAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX BRUYANTS

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

INTERDICTION DU BRÛLAGE

DES DECHETS VEGETAUX

(Arrêté Préfectoral
n° 2013-322-0020)

Ligne de transport à vocation scolaire

CIRCUIT DU DEPART : Montchaboud -arrêt La Carrière, en direction de Vizille : Collège les Mattons et Ecoles
JOLIOT CURIE

CIRCUIT DU RETOUR : de Vizille : Collège les Mattons et les Ecoles JOLIOT CURIE et arrêt la Carrière Montchaboud

			aller		retour		retour
commune	point d'arrêt		LMMeJV		Mercredi		LMJV
Montchaboud	La Carrière	▼	08:05	▲	11:55	▲	16:50
Vizille	Collège les Mattons	▼	08:19				
Vizille	Primaire Joliot Curie	▼	08:20	▲	11:45		
Vizille	Maternelle Joliot Curie	▼	08:30	▲	11:35	▲	16:40
Vizille	Collège les Mattons					▲	16:30

Fonctionnement : période scolaire uniquement.

Les coordonnées de vos déchèteries

Champ-sur-Drac : rue Léo Lagrange, Tél : 04 76 68 70 94

Péage de Vizille : rue du maquis de l'Oisans, Tél : 04 76 78 80 16

Vaulnaveys-le-Haut : lieu-dit «les Bessins», route d'Uriage à Brié, Tél : 04 76 03 26 80

Les nouveaux horaires de vos déchèteries (à partir de janvier 2010)

	Champ-sur-Drac	Péage de Vizille	Vaulnaveys-le-Haut
Lundi	13h00 - 18h00	Fermé	Fermé
Mardi	13h00 - 18h00	8h00 - 13h00	8h00 - 13h00
Mercredi	8h00 - 12h00 / 13h00 - 18h00	8h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	8h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00
Jeudi	13h00 - 18h00	8h00 - 13h00	8h00 - 13h00
Vendredi	13h00 - 18h00	8h00 - 13h00	8h00 - 13h00
Samedi	8h00 - 18h00	8h00 - 18h00	8h00 - 18h00

Les déchèteries sont fermées les jours fériés